

2026-085



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 27 avril 2026 – Délibération n°085

**Convocation envoyée, affichée le : 21/04/2026** **Objet : DONATION ROBERT (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2026-009)**

\*\*\*\*\*

**Nombre de membres :** L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

En exercice : 29  
Présents : 27  
Pouvoirs : 2  
Votants : 29  
Absents : 0

**Président de séance :** Monsieur Fabrice FRAYSSINET  
**Secrétaire de séance :** Madame Béatrice GIRAL VIALA

\*\*\*\*\*

**Résultats :**  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :** Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT-ANTONIN - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON.

\*\*\*\*\*

**Liste des délibérations affichée le : 29/04/2026** **Absents :** Vanessa TONNEAU (a donné pouvoir à Jean Bastien MAJOREL) - Paul BERGONNIER (a donné pouvoir à Candice AZDAD).

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire expose** qu'en date du 14 décembre 2025, Monsieur Claude ROBERT a exprimé son souhait d'effectuer un don de 200 000 euros à la commune de Sévérac d'Aveyron.

Un premier versement de 97 000 euros interviendra lors de la signature de l'acte de donation.

Le solde pourra être réglé en plusieurs échéances, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la donation.

Monsieur ROBERT précise que ce montant est destiné à la rénovation de la Maison des consuls située 11bis Rue Amaury de Sévérac, 12150 Sévérac d'Aveyron. Monsieur Claude ROBERT demande que les justificatifs de dépense lui soient régulièrement communiqués.

2026-085

Selon les termes de l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation des dons et legs grevés de conditions. Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

**Après avoir entendu l'exposé,**

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2242-1 ;

## **DECIDENT**

**ARTICLE 1** : **D'ACCEPTER** le don de Monsieur Claude ROBERT d'une valeur de 200 000 euros destiné à la rénovation de la maison des consuls ainsi que les conditions fixées par celui-ci à savoir la transmission régulière de justificatifs de dépense et le versement en plusieurs échéances dans un délai maximal d'un n à compter de la date de la donation ;

**ARTICLE 2** : Cette délibération annule et remplace la délibération 2026-009.

**ARTICLE 3** : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance  
Béatrice GIRAL VIALA

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

